JAUGE POGO 6.50

Préambule :
Tous les points abordés ont été adoptés en assemblée générale de l'Association Internationale Pogo.
Le Pogo est issu de la jauge série Mini-Transat.
Cette jauge est gérée par la classe Mini.
La jauge Pogo vient en complément de la jauge série de la classe Mini (cf.article J-4-4-F dans le guide Mini)

L'esprit de la jauge :
Les bateaux de série sont par définition des bateaux semblables, leurs coureurs sont en conséquences appelés à privilégier l'entraînement en mer, l'approfondissement des connaissances, l'enrichissement de leur expérience et non à modifier certains éléments du bateau visant à lui donner un avantage concurrentiel.
La présente jauge est destinée à favoriser le déroulement des courses en toute équité en dehors de toute lecture ou interprétation visant à en tirer un profit maximal.
En cas de litige quant à la présente jauge, l'autorité habilitée à statuer (AI Pogo /Classe Mini /FFV) tiendra compte de l'éventuelle démarche du coureur révélant une volonté d'exploiter à son profit le texte ci-dessous et à fortiori d'éventuel *trou de jauge*.
Attitude qui serait de fait interprétée comme la volonté de rompre le principe d'équité. Ladite autorité sera alors amenée à en tirer les conséquences en exigeant la remise en conformité du bateau à l'esprit de la présente jauge et à défaut à prononcer une pénalité voire la disqualification à l'encontre du coureur.

Dispositions techniques

Rappel : les bateaux doivent être identiques au niveau de l'échantillonnage et de la géométrie des divers éléments (y compris les gréements dormants, mât, tangons et appendices.

Gréement : mât, bôme et gréement dormant : Z Spars.

Bout-dehors : autorisé et standard chantier Structures

Appendices : ils doivent rester conformes aux plans. La semelle des safrans doit être conforme aux plans.

Quille : il est interdit de meuler la fonte (un gabarit de voile permettra au jaugeur de vérifier l'épaisseur du profil. Le périmètre maximum du voile de quille est de 1 260 mm (cote prise à la perpendiculaire du bord d'attaque et à la perpendiculaire du bord de fuite, non comprise l'épaisseur du bord de fuite)

Accastillage : une grande liberté est laissée aux propriétaires sur les quantités et positions des taquets, poulies etc.…
Au minimum, on aura :
- 1 winch sur roof
- 2 winchs de génois
- 2 hublots ouvrant sur roof
- 1 rail de GV
- précision : la barre, dans sa partie articulée, peut-être en alu ou inox ou bois.

Aménagements intérieurs : ils doivent être vissés ou boulonnés à la technique utilisée par le chantier Structures. Ils ne pourront être stratifiés. Tout aménagement supplémentaire susceptible de rigidifier la coque est proscrit.

Les aménagements devront comprendre au minimum :
- 2 grands équipets (bâbord et tribord) en CP ou en PVC de 10 mm
- 1 table à carte sans évidemment + 1 équipet en CP ou PVC de 10 mm
- 1 plan de cuisine + 1 équipet en CP ou PVC de 10 mm

Les coffres renfermant l'insubmersibilité doivent être en CP ou PVC de 5 mm. Ces coffres ne doivent présenter aucun évidemment.

La marche de descente n'est pas obligatoire.